

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
https://www.lenouvelliste.ch/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'289
Parution: 6x/semaine



Page: 5
Surface: 82'604 mm²

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 77108622
Coupage Page: 1/2



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Quand la femme servait avant tout à procréer

DROIT DE VOTE DES FEMMES EN VALAIS Pour marquer le 50^e anniversaire, une conférence sera mise en ligne aujourd'hui. Au programme notamment, la position particulièrement conservatrice du clergé. PAR NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH



La femme dans la famille et la société

Duâs à l'homme quant à sa nature et à ses destinées, la femme lui est destinée à divers à tous les autres points de vue.

Li où cette différence est spécialement marquée, où elle est fondamentale, c'est bien dans la procréation.

Tandis que l'homme n'y joue qu'un rôle momentané, au rôle d'un instant, la femme, pendant neuf longs mois, abrite et nourrit le germe qui tira exclusivement de sa mère tout ce qu'elle a son développement.

Même l'enfant mis au monde n'est pas immédiatement détaché de sa mère: il dépend encore d'elle pour sa alimentation pendant quelques temps.

Ce fait est d'une importance capitale.

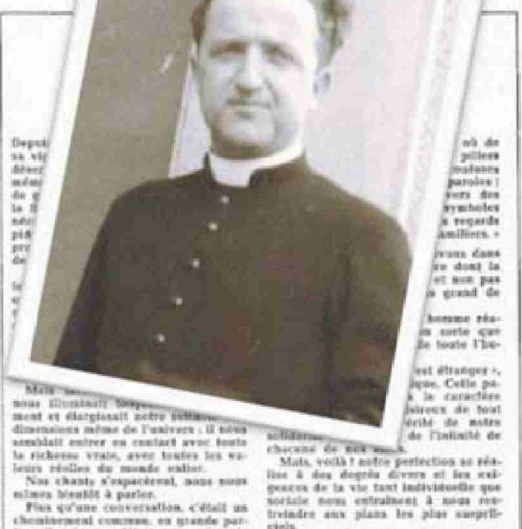
Il se fait pas s'entendre, note Jacques Laffère, que toute l'économie physiologique de l'organisme féminin est dominée par les exigences de la maternité, et que les organes de la génération croissent dans le corps de la femme sans presque beaucoup plus importance que dans celui de l'homme.

de la femme mariée bien portante se conforme rigoureusement à la structure anatomique de ses organes propres, il doit en résulter des effets salutaires qui ne peuvent que renforcer sa santé. Les exemples abondent au point que le professeur Pinard pouvait déclarer que « la femme s'attire la paternité de sa femme et de sa beauté qu'après le troisième enfant ».

Le professeur Desplats déclare que « chaque enfant apporté à sa mère un regain de force et de résistance qui ne fait que s'accroître à mesure que se développe la famille ».

« Or, le voit, du point de vue physiologique, la cause est entendue: la femme est faite pour la maternité et s'épanouit dans la maternité.

« L'enfant en formation, note encore le professeur Desplats, n'est pas un simple parasite accolé à la mère et vivant avec elle. Il n'en reçoit pas seulement les matériaux nécessaires à son développement, qu'elle a chargés de puiser au dehors et d'apporter. Il lui emprunte des stimulations sensorielles et



Le 12 décembre 1958, «Le Nouvelliste» publie l'une des neuf chroniques de l'abbé Crettol. LE NOUVELLISTE ARCHIVES/NOTREHISTOIRE.CH



Un long combat. Le droit de vote des femmes sur le plan cantonal a été accordé il y a tout juste cinquante ans par l'électorat masculin valaisan. Pour marquer ce jubilé, coronavirus oblige, les rencontres sur le thème, organisées par la Médiathèque Valais-Sion et l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, se déplacent sur la toile. Aujourd'hui à 20 heures, une présentation de Joël Lonfat, bibliothécaire scientifique, sera ainsi mise en ligne. Pour patienter, le conférencier lève le voile sur l'un des thèmes abordés: la position d'un membre du clergé.

Une exclusion si évidente

Retour à la fin des années cinquante. Jusqu'alors, «l'exclusion des femmes du droit de vote a l'air si évidente que même le législateur n'a pas mentionné les femmes dans l'article de la Constitution listant les catégories de personnes qui n'ont pas l'autorisation de voter», souligne Joël Lonfat. Mais cela peut changer, puisque l'électorat suisse est appelé à se prononcer sur le droit de vote des femmes sur le plan fédéral en 1959. Si l'Association valaisanne pour le suffrage féminin (AVPSF) avait reçu le soutien du pape Pie XII quelques années plus tôt, la position du clergé valaisan n'est de loin pas aussi favorable envers les suffragistes. «Et l'Eglise catholique influence profondément les mentalités valaisannes»,

rappelle Joël Lonfat, dans un canton à 96% catholique entre 1950 et 1970.

Du 27 novembre 1658 au 29 janvier 1659, au travers de neuf articles, «Le Nouvelliste» se fait le relais de cette opposition en publiant une chronique signée de l'abbé Crettol, personnalité valaisanne de premier plan, professeur et recteur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, grand défenseur du patrimoine et des traditions valaisannes.

«Plénitude qu'après le troisième enfant»

Intitulée «La femme dans la famille et dans la société», cette chronique témoigne «d'une vision absolument conservatrice du rôle de la femme», souligne Joël Lonfat. Pour preuve, dans le texte paru le 12 décembre 1958: «La femme n'est ce qu'elle est qu'en vue de la procréation», écrit l'abbé Crettol. L'homme cite plusieurs médecins et philosophes et tous se rejoignent sur ce point. Pour l'un: «la femme tout entière n'est organisée qu'en fin de grossesse. La non-reproduction ou l'insuffisance de reproduction vicie tout son métabolisme. La grossesse, c'est l'épanouissement de la femme.» Pour un autre: «la femme n'atteint la plénitude de sa force et de sa beauté qu'après le troisième enfant.» En résumé, pour en citer un dernier: «la grossesse est le point de départ chez la femme.»

Décrite comme davantage sensible et intuitive, la femme «raisonne moins et sent plus», souligne l'auteur. Ainsi, l'abbé

Crettol écrit que «comme l'homme, la femme est une personne humaine, avec toute la dignité de l'être humain, mais elle est une personne autrement que l'homme.» Et cette différence justifie son opposition au suffrage féminin. «Imposer à la femme la même vie qu'à l'homme, lui donner le même statut, c'est violer son droit qui est d'être autre.»

En parler, une nécessité

Le peuple suisse dira non en 1959. Les femmes attendront onze ans pour obtenir le droit de vote sur le plan cantonal en Valais, et une année de plus pour l'avoir sur le plan fédéral. Pour Joël Lonfat, revenir sur ce jubilé est une nécessité, car le combat n'est pas terminé. Le conférencier conclut: «L'article de la constitution concernant l'égalité n'est pas une option. Il doit être respecté.»

Conférence de Joël Lonfat, à découvrir sur le Facebook de la Médiathèque Valais et sur la chaîne YouTube du Service de la culture, dès 20 heures aujourd'hui. Plus d'informations sur www.mediathèque.ch



“L'article sur l'égalité n'est pas une option. Il doit être respecté.”

JOËL LONFAT
BIBLIOTHÉCAIRE SCIENTIFIQUE